

Programme de gestion d'actifs TD

Prospectus simplifié

Profil du Portefeuille

PORTEFEUILLES GÉRÉS ET INDICIELS TD

Portefeuille géré et indiciel TD – revenu

Le 28 octobre 2009



Fonds Mutuels

Portefeuille géré et indiciel TD – revenu

Détail du Fonds

Type de fonds	Répartition stratégique de l'actif
Titres offerts	Parts de la Série Investisseurs Parts de la Série e
Date de création	Série Investisseurs – Le 12 novembre 1998 Série e – Le 26 novembre 1999 Le Portefeuille a été créé le 31 juillet 1998.
Admissibilité à titre de placement pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Les frais de gestion annuels du Portefeuille à l'égard de chaque série varieront, mais ne pourront excéder les pourcentages indiqués ci-après de la valeur liquidative moyenne de ces parts. Les frais de gestion comprennent également les frais de gestion proportionnels des fonds sous-jacents. GPTD paiera la totalité des frais d'exploitation du Portefeuille. Série Investisseurs – jusqu'à 1,50 % Série e – jusqu'à 1,20 % Le RFG de chaque série ne peut excéder les pourcentages indiqués ci-après de la valeur liquidative moyenne de ces parts calculée annuellement. Le RFG comprend également les frais proportionnels, à l'exception des frais d'opérations de portefeuille, des fonds sous-jacents. Série Investisseurs – 1,50 % Série e – 1,20 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à produire un niveau de revenu modéré tout en préservant le capital d'investissement et la liquidité des placements et en offrant un certain potentiel de plus-value du capital.

Le Portefeuille fait principalement des placements en parts des Fonds mutuels indiciels TD, en mettant l'accent sur les fonds communs de placement (FCP) susceptibles de produire un revenu. Le Portefeuille peut également investir directement dans des certificats de placement garanti, des obligations émises par les gouvernements canadien et provinciaux et dans des obligations à coupons détachés.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs a recours à l'affectation stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental. La composition neutre de l'actif du Portefeuille procurera habituellement une exposition pour 70 % aux titres à revenu fixe et pour 30 % aux titres de participation. La répartition de l'actif sera généralement maintenue selon un écart de 10 % au-dessus ou en-dessous de la pondération neutre de la catégorie d'actif.

Le conseiller en valeurs :

- surveille les répartitions d'éléments d'actif faites dans les fonds sous-jacents afin de s'assurer que les répartitions sont effectuées conformément aux fourchettes de répartition de l'actif indiquées ci-dessus;
- examine, lorsqu'il faut déterminer la répartition de l'actif du Portefeuille dans les FCP, des facteurs parmi lesquels on retrouve les objectifs de placement et les stratégies de placement ainsi que le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans le but de détenir un ensemble diversifié de FCP convenant au Portefeuille.

Le Portefeuille peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 100 % de l'actif net du Portefeuille au moment où ces titres étrangers sont achetés. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Portefeuille en titres étrangers.

GPTD peut modifier le pourcentage des placements détenus par le Portefeuille dans un FCP ou changer les FCP dans lesquels le Portefeuille investit, chaque fois sans avoir à donner un avis aux porteurs de parts.

Le Portefeuille peut se servir d'instruments dérivés visés, notamment de contrats d'options, de contrats à terme, de contrats à livrer et de swaps, de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises

Le présent document contient de l'information précise sur le Portefeuille géré et indiciel TD – revenu. Il doit être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Portefeuilles du PGA TD daté du 28 octobre 2009. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Portefeuilles du PGA TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Portefeuille à notre discrétion, sans avis ni approbation.

Pour plus de renseignements au sujet du processus d'affectation de l'actif, se reporter à la rubrique **Stratégies de placement** de *Votre guide pour la compréhension des profils de Portefeuille* dans la première partie du présent document.

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le présent Portefeuille investit dans une variété de FCP afin de réduire la volatilité. Le rendement du Portefeuille dépend directement du rendement des fonds, des autres titres dans lesquels le Portefeuille investit et de l'utilisation d'instruments dérivés par le Portefeuille. Les risques découlant d'un placement dans le présent Portefeuille sont semblables aux risques d'un placement dans ses fonds sous-jacents. Le Portefeuille assume les risques auxquels est exposé un fonds sous-jacent proportionnellement à son placement dans ce fonds.

En conséquence, un placement dans le Portefeuille peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié au repérage

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Portefeuille, sont décrits à la rubrique **Risques propres à chaque Fonds** de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un placement dans le Portefeuille peut convenir pour les investisseurs disposés à investir à moyen terme qui :

- veulent surtout du revenu combiné à une croissance modérée du capital
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré

- préfèrent confier à des gestionnaires professionnels le soin d'établir le choix et la composition de leurs placements ainsi que d'effectuer le suivi de leurs placements
- recherchent une exposition aux marchés étrangers

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille peut effectuer des distributions du revenu net trimestriellement ou à d'autres moments et effectue des distributions du revenu net et des gains en capital nets réalisés annuellement, en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les investisseurs

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les investisseurs d'un Portefeuille assument indirectement ces frais par une diminution des rendements.

Le tableau ci-après a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Portefeuille par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Portefeuille pour les périodes indiquées; (ii) votre placement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et (iii) le RFG du Portefeuille pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, demeuré identique à celui du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs	15,07 \$	47,50 \$	83,26 \$	189,52 \$
Série e	11,99 \$	37,81 \$	66,27 \$	150,84 \$

Se reporter à la rubrique **Frais** de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts liés à un placement dans le Portefeuille qui ne sont pas compris dans le calcul du RFG.

Programme de gestion d'actifs TD



Fonds Mutuels

GÉRANT

Gestion de Placements TD Inc.

ADRESSE D'ENVOI

Gestion de Placements TD Inc.
Toronto Dominion Bank Tower
Toronto-Dominion Centre
C.P. 100
Toronto (Ontario) M5K 1G8

TÉLÉPHONE

1-800-409-7125 (français)
1-800-386-3757 (anglais)
1-800-288-1177 (chinois)

INTERNET

Site : www.tdassetmanagement.com
Courriel : td.mutualfunds@td.com

EN PERSONNE

Visitez votre succursale de TD Canada Trust.

Les Fonds mutuels TD et le Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Fonds mutuels TD, Programme de gestion d'actifs TD et PGA TD sont des marques de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisées sous licence.